



**Agora Culture CESER Grand Est
Centre Pompidou-Metz, le 11/05/17**

Les habitants et la culture : consommateurs ou citoyens ?

Intervention de Patrick TASSIN

Mesdames, Messieurs,

Vous ne m'en voudrez sans doute pas de bousculer quelque peu le rite protocolaire, mais je vous éviterai de vous prendre trop de temps pour remercier les grands témoins du monde culturel que vous êtes et qui nous ont fait l'honneur de nous rejoindre aujourd'hui.

Je ferai simple, Madame la Ministre,

Monsieur le Président du Conseil régional des Hauts de France,

Monsieur le Président de la commission des affaires culturelles du Conseil régional,

Madame la Chorégraphe,

Mesdames et Messieurs les élus,

Madame la Directrice,

Monsieur le délégué,

Mesdames et messieurs les acteurs de la culture, les représentants de l'Etat,

Cher-e-s collègues du CESER,

Mesdames, Messieurs...

...je souhaite tous vous remercier chaleureusement d'avoir répondu favorablement à notre invitation et je salue plus particulièrement Charles Tordjman et d'Éric Fourreau, qui ont œuvré auprès de l'équipe technique du CESER pour organiser cette agora.

Je n'oublie tout de même pas de remercier le centre Pompidou, de nous permettre de profiter de son écrin.

Cette journée fait partie des Agoras du CESER, c'est-à-dire des espaces où l'on échange et à l'intérieur desquels les idées s'entrechoquent, se télescopent et apportent une ouverture sur l'avenir.

Cette journée, que nous consacrons à la question des droits culturels, répond à l'exigence du CESER d'être un agitateur d'idées. Elle rend concrète la volonté de notre assemblée d'ouvrir des pistes et des champs de réflexion utiles à l'intérêt régional.

Les droits culturels nous emmènent dans la tradition des droits internationaux et du premier d'entre eux, découlant de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Pour notre CESER, la Culture, c'est à la fois, et pour le moins, l'émancipation des peuples, une expression de la démocratie, la possibilité de se construire, une voie d'accès à une société multiculturelle, mais aussi un élément important de développement économique et de l'emploi (35 000 dans le Grand est), et un vecteur d'attractivité territoriale essentiel.

C'est dire que nous avons regardé l'article 103 de la loi NOTRe qui, bien qu'insuffisante, pousse à mieux considérer le nécessaire développement de la culture. Hélas, oui, la loi est restée bien floue et ses interprétations multiples, parfois contradictoires.

La responsabilité en matière culturelle est donc exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État.

Aujourd'hui, les droits culturels posent bien des questions :

- Parle-t-on de droit à la culture, c'est-à-dire à l'accès aux services et prestations culturelles ?
- Parle-t-on du droit à l'expression culturelle, à la reconnaissance des valeurs de la culture, des cultures, à la dignité des individus et à la reconnaissance des pratiques, des modes d'expression, à l'action citoyenne ?

Je suis loin d'être exhaustif avec ces questionnements, mais votre expertise et vos regards sont là, aujourd'hui, pour nous éclairer et je vous en remercie encore.

Aujourd'hui la question des droits culturels ouvre différents champs et reconnaît les droits culturels comme un fait politique. Elle force le devoir de chaque territoire d'articuler les droits et les réalités culturelles.

Sous un second angle cette notion induit un rapport sensible aux territoires, un rapport d'écoute et de coordination entre les collectivités, avec les structures culturelles, qu'elles soient associatives ou non. Sous un autre angle, cette question relève du dépassement des politiques ou des savoirs descendants.

Quand on fouille un peu ces préambules que je vous livre, cela soulève d'autres questions, particulièrement pour les décideurs, car il s'agit de dépasser le cadre du seul soutien aux équipements et structures culturelles, celui-ci répondant clairement à des attentes précises et légitimes de la part des acteurs culturels.

Il s'agit donc aussi, pour nous, de tenter d'apporter des réponses aux questions liées aux approches de ce que certains appellent des minorités culturelles, ou les sans-grades, avec tout ce que cette question peut véhiculer, mais aussi de la mise en œuvre des droits culturels comme un acte du vivre ensemble dans la diversité de nos sociétés régionales.

C'est un vaste défi que celui du droit culturel, d'autant qu'il ne s'agit pas de faire un schéma ; il s'agit de définir le contenu d'un contenant assez flou et assez incertain, un contenu ou tout reste à construire. Nous parlons de la culture comme lien social, comme fil conducteur de la ville à la campagne, de l'opéra aux quartiers, de l'expression à la création, à l'excellence artistique.

Soutien, protection, reconnaissance, promotion et formation sont certainement des jalons essentiels de ce parcours vers l'épanouissement de chacun, vers la réussite des politiques régionales. La culture est un levier, un patrimoine, la richesse des peuples.

Je souhaite que nos échanges puissent éclaircir ces réalités. Notre Agora a donc ces trois ambitions : celles d'éclairer le chemin, de cerner l'espace à explorer, d'envisager le parcours à construire.

Avant de libérer votre parole, je voudrais vous rappeler que le rôle et la fonction d'un Conseil Économique, Social et Environnemental est de s'emparer des questions de société relevant de l'espace régional : économie, emploi, formation, transports, jeunesse, territoires... toutes ces grandes questions liées à la fois aux compétences régionales et à la vie de nos concitoyens.

Le CESER agit aussi en tant que tête de réseaux. À ce titre, nous considérons qu'il est de notre devoir de porter, sur le devant de la scène, les questions qui troublent les acteurs de notre région, les questions qui motivent les attentes d'une politique publique régionale volontaire, tournée vers les réalités quotidiennes.

Le CESER a ce devoir d'éclairer le chemin, de montrer le champ des possibles, de soulever les questions et de ne pas laisser des zones d'ombres se glisser dans les réflexions préalables à l'action régionale.

En cela, nous devons être, à la fois, des éclaireurs, mais aussi des découvreurs d'actions, des révélateurs d'attentes.

Notre Agora d'aujourd'hui relève de cette ambition et je vous transmets donc ces exigences.

Je vous remercie.

Monsieur Fourreau je vous cède la parole.